



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole  
Européenne de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 16 septembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 10 septembre 2021

*Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS*

L'An deux mil vingt et un, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (arrivée à 19h20), Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné M. Antoine MEESCHAERT), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

## **7 – REVISION TEMPORAIRE DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

Rapport de Monsieur Thierry VANELSLANDE, adjoint au Maire chargé des sports et des loisirs :

Vu en commission générale le lundi 6 septembre 2021.

- Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 6 décembre 2018 établissant les critères d'attribution de subventions aux associations sportives à l'aide d'une grille de calculs visant à faciliter le travail des élus dans la détermination des besoins associatifs.
- Considérant la volonté municipale d'accompagner au mieux la reprise d'activité des associations sportives après une année quasi blanche du fait des contraintes liées à la situation sanitaire nationale.
- Considérant la proposition de l'Office Municipal des Sports, sollicité afin de travailler sur une proposition d'accompagnement spécifique et ponctuel du fait du caractère tout à fait exceptionnel de cette période.
- Considérant qu'il a ainsi été proposé, par l'intermédiaire des clubs, d'encourager leurs adhérents neuvillois ayant, malgré la crise sanitaire, renouvelé leurs adhésions, en les faisant bénéficier d'une réduction de cotisation annuelle d'au moins 25 euros pour la saison 2021-2022.
- Considérant dès lors l'intérêt, à l'occasion de l'examen des dossiers de partenariat pour 2022, de favoriser les associations sportives accordant ainsi une réduction de cotisation d'au moins 25 euros par adhérent neuvillois déjà inscrit durant la saison 2020-2021 et renouvelant son inscription pour la saison 2021-2022, en leur attribuant une subvention complémentaire d'un forfait de 25 euros par adhérent neuvillois ainsi concerné.

Il est donc proposé au conseil municipal de compléter le dispositif de subvention déjà mis en place par la délibération susvisée pour l'année sportive 2021-2022 en attribuant un forfait supplémentaire exceptionnel de 25 € par adhérent neuvillois renouvelant sa cotisation auprès d'une association sportive adhérente de l'Office Municipal des Sports.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Thierry VANELSLANDE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

